

# Programme « ECO-PASS Propriétaires en Vendée »



## Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes,  
des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat  
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel : 02 28 85 86 02

[karine.desaintmichel@vendee.fr](mailto:karine.desaintmichel@vendee.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aider les ménages modestes à accéder à la propriété d'un logement dans l'ancien

### TYPE D'AIDE

Subvention d'investissement

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Les primo-accédants à la propriété, répondant aux plafonds de revenus du PTZ (prêt à taux zéro) pour une accession à la propriété dans l'ancien.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Les ménages concernés doivent :
  - o Répondre aux plafonds de revenus du prêt à taux zéro (PTZ) ;
  - o Acquérir un bâtiment ou un logement ancien, en vue de l'occuper à titre de résidence principale ;
  - o Atteindre après travaux un gain énergétique de 25 % pour les logements ayant une étiquette énergétique inférieure ou égale à D ;
  - o Atteindre après travaux un gain énergétique de 40% pour les logements ayant une étiquette énergétique de E à « sans étiquette » ;
  - o Faire réaliser les travaux par des professionnels
  - o Ne pas commencer les travaux de rénovation du logement avant le dépôt de la demande d'aide.

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

1500 € pour les ménages

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

La prime départementale versée aux primo-accédants à la propriété doit être cumulée avec une aide au minimum identique de la collectivité territoriale compétente sur le lieu d'implantation du logement.

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2024 : 136 500 €

---

## **BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE**

En 2023 : 55 projets subventionnés pour un montant de 80 000 €.

